



## DÉLIBÉRATION N°2024-020 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 / BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL « LA CHASSELANDIERE »

Le 10 avril 2024, à dix-huit heures quarante minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi 4 avril 2024

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	22
Excusés	11

**Présents :**

Mme Danielle CORNET – M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER – M. Stéphane MÉREL  
 Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON – M. Paul LONGATTE - Mme Eliane RENAUT - M. Jean-François GAUTIER  
 Mme Valérie ROSE - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - M. Régis GANDON  
 Mme Souad TERRASSIN - Mme Lætitia GUTH - Mme Margareth SAMSON - Mme Sabrina DUVAL - Mme Nadège BLANCHARD  
 M. Erwan TANNNEAU - M. André THIBAUDEAU

**Excusés :**

M. Philippe ROUAUD (pouvoir à M. Sébastien SOURGET)  
 Mme Hélène MAVÉRAUD (pouvoir à Mme Eliane RENAUT)  
 M. Christian BURLLOT (pouvoir à M. Jean-François GAUTIER)  
 Mme Françoise CRAND (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)  
 M. Gabriel DUVAL (pouvoir à Mme Souad TERRASSIN)  
 Mme Caroline SOUFFLET (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)  
 M. Sébastien COIRRE (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)  
 Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Danielle CORNET)  
 M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Stéphane MÉREL)  
 M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à Mme Sabrina DUVAL)  
 Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à M. André THIBAUDEAU)

**Secrétaire de séance :**

Mme Sabrina DUVAL

**Rapporteur :**

M. Stéphane POILVÉ, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux Finances

*Le compte de gestion est un document élaboré par le comptable public (Trésor Public) qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée. Il est soumis à approbation du Conseil municipal qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif présenté par le Maire.*

M. Stéphane POILVÉ présente le Compte de Gestion 2023 du Budget annexe Lotissement communal « La Chasselandière ».

VU l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte de gestion ;

VU l'avis favorable de la commission Finances, en date du 25 mars 2024 ;

## **DÉLIBÉRÉ**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2023 du budget annexe Lotissement communal « La Chasselandière », dont le résultat global s'élève à 108 009.25 €, établi par le receveur et visé et certifié par l'ordonnateur.

Pour extrait conforme au registre,  
A Pont-Château, le 11 avril 2024

Le secrétaire de séance,  
Sabrina DUVAL



Le Maire,  
Danielle CORNET



Prénom - Nom de l'auteur : Danielle CORNET  
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :  
- De la transmission au contrôle de légalité le : 11/04/2024  
- De la publication ou notification le : 12/04/2024

*Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette - C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.*